

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
☎ 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 06 JANVIER 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT ET LE SIX JANVIER, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER, Mme Brigitte PASQUIER.

Absents : M. Marc-Antoine PASQUIER

M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND

M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER

Secrétaire de séance : Mme Laure PASQUIER.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

PROJET DE REMISE EN EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE CALYPSO

Madame le Maire remercie Monsieur Thomas COBESSI et Madame Isabelle PAPIN pour leur présence au sein du Conseil Municipal afin de présenter le projet d'exploitation pour la demande de renouvellement et d'extension puis de répondre aux diverses questions de la Municipalité.

Après une présentation de la société Vicat, il est expliqué que sur ce site de Calypso, l'extraction est mise en sommeil depuis 2011 et qu'aujourd'hui il persiste une activité de concassage de produits de bruts d'abattage anciennement stockés d'environ 70 000 tonnes par an. Les stocks étant épuisés la volonté est de réactiver l'exploitation pour extraire environ 100 000 tonnes par an pendant 5 ans puis jusqu'à 500 000 tonnes par an les 25 années suivantes permettant vraisemblablement de répondre aux besoins du chantier TELT.

Le projet serait phasé et une remise en état finale par revégétalisation serait prévue à la fin des 30 ans. L'usine à chaux serait conservée pour révéler le patrimoine industriel de la vallée et pour protéger les chauves-souris qui y logent. Des mesures de réduction des poussières seraient mises en place par le biais d'arrosage régulier des pistes ainsi que des mesures de suivi d'efficacité par la création d'une commission locale de concertation et de suivi avec les communes. L'impact sonore du chantier serait réduit puisque l'activité serait limitée entre 7 et 20h du lundi au vendredi et des tirs de mines entre 1 à 3 par mois. Quant au milieu naturel un suivi d'impact serait établi par un bureau d'études écologue.

Il y aurait 12 emplois directs et des revenus seraient octroyés à la commune pour l'extraction des matériaux.

Le sujet sera mis en discussion lors de la prochaine séance.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 - BUDGET COMMUNE

Madame le Maire rappelle au conseil les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités : « jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

Montant budgétisé/Dépenses d'investissement 2016 : 4 102 202,63 € (hors chapitres 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **61 000 €** (< 25% x 4 102 202,63 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Au chapitre 20 : 1 000 €

Modification PLU

Au chapitre 21 : 30 000 €

Matériel de transport

Matériel de bureau et matériel informatique

Autres immobilisations corporelles

Au chapitre 23 : 30 000 €

Travaux voiries réseaux

Bâtiments

Travaux pistes forestières

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

✚ **ACCEPTE** les propositions de Madame le Maire et,

✚ **L'AUTORISE** à régler les dépenses d'investissement pour un montant égal à **61 000 €**.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITE DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALBANNE

1/ Création d'une aire de jeux et de détente au Bochet :

Madame le Maire expose que l'aménagement d'une aire de jeux et de détente, approuvée par délibération en date du 04 novembre 2016, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ruralité.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet de création d'une aire de jeux et de détente au chef-lieu Le Bochet :

⇒ **Dépenses subventionnables : 31 180,35 €uros**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 12 472,14 €uros

* Montant total des subventions 12 472,14 €uros

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 18 708,21 €uros H.T. (autofinancement).**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✚ Approuve le plan de financement présenté,
- ✚ Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- ✚ Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- ✚ Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- ✚ Dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif Communal 2017 en section d'investissement au compte 2188-122.

2/ Travaux de mise en accessibilité de la chapelle du Bochet :

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la chapelle du chef-lieu Le Bochet, la Commune peut bénéficier de l'octroi d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ruralité.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 20 145,51 €uros H.T.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif aux travaux de mise en accessibilité de la chapelle du Bochet :

⇒ **Dépenses subventionnables : 20 145,51 €uros**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : **8 058,20 €uros**

* Montant total des subventions : **8 058,20 €uros**

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 12 087,31 €uros H.T. (autofinancement).**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✚ Approuve le plan de financement présenté,
- ✚ Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- ✚ Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- ✚ Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- ✚ Dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif Communal 2017 en section d'investissement au compte 2313-121.

3/ Travaux de mise en accessibilité de la Mairie :

Madame le Maire expose que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la Mairie, la Commune peut bénéficier de l'octroi d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ruralité.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 94 119,67 €uros H.T.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif aux travaux de mise en accessibilité de la Mairie de Montricher-Albanne :

⇒ **Dépenses subventionnables : 94 119,67 €uros**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : **37 647,86 €uros**

* Montant total des subventions : **37 647,86 €uros**

⇒ **La somme totale à la charge de la Commune s'élève à 56 471,80 €uros H.T. (autofinancement).**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✚ Approuve le plan de financement présenté,
- ✚ Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- ✚ Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- ✚ Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,
- ✚ Dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif Communal 2017 en section d'investissement au compte 2313-121.

RENOUVELLEMENT D'UN SIEGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REMONTEES MECANIQUES

Madame le Maire expose que suite à la démission de Monsieur DUFRENE de ses fonctions d'Adjoint et de Conseiller Municipal en octobre 2016 et étant donné que Monsieur DUFRENE est un des membres représentant le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et des Pistes de Montricher-Albanne, il y lieu de le remplacer.

Madame le Maire propose donc d'élire le membre qui remplacera Monsieur DUFRENE. Elle demande à l'Assemblée qui est candidat. Monsieur Thibaud GAUTARD est l'unique membre du Conseil Municipal à se porter candidat. Madame le Maire invite l'Assemblée à procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré par un vote à main levée par 10 voix pour et 2 abstentions,

- **DESIGNE** Monsieur Thibaud GAUTARD en remplacement de Monsieur Christian DUFRENE en tant que représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et des Pistes de Montricher-Albanne
- **DIT** que les personnes désignées ci-après, conformément à la délibération du 18 avril 2014 (à l'exception de Monsieur Christian DUFRENE, démissionnaire) demeurent les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et des Pistes de Montricher-Albanne :
 - Monsieur Gilbert EDMOND
 - Madame Monique LEFEVER
 - Monsieur Marc-Antoine PASQUIER
 - Monsieur Franck CHEVALLIER
 - Madame Laure PASQUIER
 - Madame Claude CARRAZ

STATIONNEMENT

Madame le Maire expose qu'il y a de plus en plus d'incivilités de la part tant des vacanciers que des habitants de la vallée aux Karellis concernant le stationnement. Le SIRTOMM, bien souvent, ne peut plus vider les conteneurs semi-enterrés. Plusieurs actions sont à mettre en place : faire tracer de façon visible les places des stationnement, remettre des panneaux d'interdiction et faire de l'information.

Madame le Maire ne souhaite pas pour l'instant en venir à la répression ; c'est la raison pour laquelle il faut communiquer davantage.

Monsieur Yves MAGNIN propose de mettre des agents d'accueil en renfort.

Madame Laure PASQUIER propose de mettre une information sur le site internet, de créer des plateformes de covoiturages et inciter à moins utiliser la voiture.

AFFAIRES DIVERSES :

Gîtes Les Blausannes :

Une nouvelle négociation va être effectuée avec l'OPAC pour faire descendre le coût de l'achat des gîtes qui est bien trop élevé puisque des travaux très conséquents seront à prévoir. La Commune pourrait devenir propriétaire du foncier et un gestionnaire serait recherché.

Monsieur Gilbert EDMOND explique qu'au C.S.K, les hébergeurs ont pris l'engagement de devenir gestionnaires par le biais de la SARL ou de la SACMAC et de faire une proposition à la Commune si elle se porte acquéreur.

Monsieur Yves MAGNIN pose la question du remplissage de ces gîtes durant cette saison.

Madame le Maire lui répond que cela reste disparate selon la période. Elle explique que les vacanciers sont très agréablement surpris par la qualité de la neige et souhaitent féliciter la Régie des Remontées Mécaniques pour son travail et son investissement. En effet, l'achat d'enneigeurs a permis de palier un peu le manque de neige.

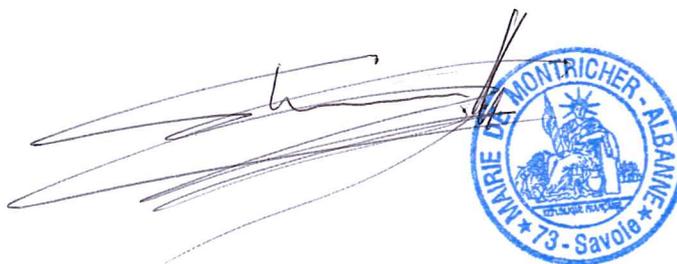
Courrier SOREA :

Madame le Maire a reçu un courrier de la SOREA souhaitant connaître notre intention quant à notre participation à une opération d'augmentation de capital en achetant quelques parts supplémentaires. Une augmentation du capital total de SUNALP à hauteur de 4 000 000,00 €uros permettrait de limiter le besoin le financement du groupe à 6 000 000,00 €uros en maintenant la détention du capital de SUNALP par SOREA à 66 %.

Les Communes resteraient majoritaires mais auraient moins de sièges même si MONTRICHER-ALBANNE quant à elle pourrait conserver le sien. Monsieur Jérôme ROBERT, lors du Conseil d'Administration, s'est opposé à l'entrée des fonds de pension.

Le montant des parts étant relativement élevé, le Conseil Municipal décide d'attendre l'avis des autres Communes concernées avant de prendre une décision.

Le Maire,
Madame Sophie VERNEY

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps with a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTRICHER - ALBANNE' around the top edge and '73 - Savoie' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.